

CONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE

Procès Verbal de la séance du 6 juillet 2011

Séance ouverte à 20 h 30

Public : zéro

Présents : M. CLEMENT, M. FOUCQUETEAU, Mme MURAT, M. ORAIN, Mme BRAGA, M. GAUTHIER, M. VAUCHER, M. LANOUX

Absents avec procuration : Mme BORDIER (procuration à Mme MURAT), Mme THEVENIN-PLOUX (procuration à Mme BRAGA), M. JUSTINE (procuration à M. VAUCHER)

Absente excusée : Mme GAROT

Absents : M. JORAND, Mme TOLLEMER

Président de séance : M. CLEMENT

Secrétaire de séance : M. LANOUX

Approbation des procès-verbaux des 20 mai et 17 juin 2011

I – Procès-verbal du 20 mai 2011 :

Il est approuvé sans observation particulière.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

II – Procès-verbal du 17 juin 2011 :

Madame Sylvie MURAT, adjointe au maire, formule une observation sur la désignation des électeurs pour les sénatoriales : elle aurait souhaité un peu plus de parité Hommes/Femmes et regrette que les 3 titulaires proposés par le maire soient des hommes et les 3 suppléantes des femmes.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

Décisions du Conseil Municipal

I – Communauté de Communes de la Beauce Ligérienne – Complément à l'article 5.3 « Autres compétences » des statuts :

Le maire informe le conseil municipal que la C.C.B.L. a décidé le 28 avril 2011, de modifier ses statuts, par l'ajout d'une nouvelle compétence relative à la « Petite Enfance » et a demandé aux communes membres d'entériner la décision du Conseil Communautaire dans un délai de 3 mois.

Monsieur Frédéric ORAIN, adjoint au maire, déplore le manque d'information à ce sujet, notamment, le nombre de places qui sera réservé aux communes membres dans le nouveau centre multi-accueil prévu à Mer, le nombre de micro-crèches prévu et leurs implantations sur le territoire communautaire.

Il souligne par ailleurs que la C.C.B.L. lors de son conseil communautaire du 27 juin 2011, a décidé de créer un poste de catégorie B pour la gestion du Réseau d'Assistantes Maternelles (R.A.M.), alors même que toutes les communes membres n'ont pas encore entériné la décision de modification des statuts de la C.C.B.L.

Après que l'ensemble des conseillers municipaux aient délibéré sur ce sujet, ils acceptent d'entériner la modification des statuts de la C.C.B.L., par l'ajout d'une nouvelle compétence « Petite Enfance ».

Vote : POUR : 4 ABSTENTIONS : 6 CONTRE : 1

II – Garderie scolaire – Tarifs rentrée scolaire 2011/2012

Le conseil municipal décide de reconduire les tarifs de la garderie pour la rentrée scolaire 2011/2012 à l'identique de l'année scolaire 2010/2011.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

III – Salle d'activités – Tarifs de location 2012 :

Le conseil municipal décide de reconduire les tarifs de location 2012 de la salle d'activités à l'identique de l'année 2011.

Par ailleurs, il décide de créer, en plus des cautions déjà existantes en cas de dégradation de la salle, des nouvelles cautions pour le non-respect de l'état de propreté des lieux, soit :

- 100 € pour la petite salle
- 200 € pour la grande salle.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

IV – Divers tarifs communaux 2012 :

Le conseil municipal décide de reconduire, pour 2012, les divers tarifs communaux relatifs à la location de matériel, aux abonnements bibliothèque, aux photocopies, aux droits de place et au forfait de ramassage d'animal errant, à l'identique des tarifs 2011.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

V – Convention pour la perception de la redevance assainissement avec la société VEOLIA :

Le maire informe le conseil municipal que le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable (S.M.A.E.P.) de Saint-Dyé-sur-Loire a signé un nouveau contrat d'affermage avec la Compagnie des Eaux et de l'Ozone (C.E.O.) dont la marque commerciale est VEOLIA Eau, pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} mai 2011.

La commune ayant confié le service de distribution publique d'eau potable au S.M.A.E.P., une nouvelle convention doit être conclue avec la nouvelle société fermière C.E.O. du S.M.A.E.P., pour une durée identique, pour la perception auprès des abonnés du territoire communal, de la redevance assainissement.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

VI – Travaux d’assainissement collectif programme 2011 – Choix des offres :

Le maire rend compte au conseil municipal des choix validés par la Commission d’Appel d’Offres qui s’est réunie le 5 juillet courant.

L’entreprise Réseaux Techniques Canalisations (R.T.C.) est retenue pour le lot n° 1 « Assainissement eaux usées », pour un montant estimatif de 235 289 € HT, soit 281 405,64 € TTC ;

L’entreprise HABERT est retenue pour le lot n° 2 « Postes de refoulement », pour un montant estimatif de 58 524 € HT, soit 69 994,70 € TTC ;

ce qui porte le coût global estimatif des travaux à 293 813 € HT, soit 351 400,35 € TTC, contre 344 000 € HT soit 411 424 € TTC estimé lors de la phase d’Avant Projet Sommaire (A.P.S.).

Le conseil municipal prend acte des choix de la Commission d’Appel d’Offres et autorise le maire à signer les documents relatifs à la passation et à l’exécution des marchés correspondants.

Vote : POUR A L’UNANIMITE

VII – Budget Primitif 2011 de la Commune – Décision Modificative n° 2 :

Le maire informe le conseil municipal que la pompe d’arrosage du terrain de football a été volée fin avril 2011 et que le club de football lui a présenté un devis d’un montant de 5 017,22 € TTC, pour procéder à son remplacement, le plus tôt possible vu la sécheresse.

Il propose de modifier le Budget Primitif 2011 de la commune en section d’investissement, le crédit nécessaire étant pris sur l’article budgétaire destiné aux aménagements de l’atelier des services techniques municipaux.

Vote : POUR A L’UNANIMITE

Informations diverses

1°) Signature de l’acte de vente de l’atelier PELLETIER :

Le maire informe le conseil municipal qu’il a procédé à la signature de l’acte de vente de l’atelier PELLETIER le 5 juillet courant à l’étude notariale de Maître CHAUVEAU à Mer, pour le prix convenu de 120 000 €.

Les frais notariés liés à cet acte de vente seront adressés à la commune ultérieurement par l’étude.

2°) Le point sur la Commission Urbanisme et Travaux :

Les membres de la commission se sont retrouvés le 28 juin, dans un 1^{er} temps à l’atelier PELLETIER rue de Sologne.

Ensuite, ont été examinés en mairie, divers devis, notamment le programme d’éclairage public sur la commune.

3°) Entretien du site du château d’eau de Saint-Dyé-sur-Loire par les services techniques municipaux :

Le S.M.A.E.P. de Saint-Dyé-sur-Loire a demandé au maire, par courrier en date du 20 juin dernier, que la commune de Muides-sur-Loire procède à l’entretien du site du château de Saint-Dyé. En effet, l’entretien des espaces verts des deux châteaux d’eau et du forage de Bellêmes n’est pas pris

en charge par la nouvelle société fermière du S.M.A.E.P., la Compagnie des Eaux et de l'Ozone (C.E.O.).

4°) Rapport annuel 2010 du S.I.E.O.M. de Mer :

Le maire informe le conseil municipal que ce rapport est consultable en mairie.

Le conseil municipal propose au maire d'adresser un courrier au S.I.E.O.M. pour un réexamen du rattrapage de la collecte des jours fériés, au moins pour les poubelles vertes et pendant la période d'été.

5°) Le point sur les festivités du 14 juillet :

Le maire rappelle le déroulement de la soirée du 13 juillet au soir et du 14 juillet au matin et sollicite la présence des élus à ces festivités.

6°) Planning des congés d'été des élus :

Les élus sont invités à compléter le planning vierge des congés d'été préparé par le secrétariat de mairie.

Questions diverses

Madame BRAGA, adjointe au maire, informe le conseil municipal que deux contributions financières sont demandées par le S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de Mer, aux administrés qui font construire, la 1^{ère} lors du contrôle de conception de leur installation d'assainissement individuel, d'un montant de 130 € et la 2^{ème} lors du contrôle de réalisation de cette installation, d'un montant de 116 €. Il s'agirait vraisemblablement d'une répercussion de facturation du service Qualité de l'Eau du Conseil Général au S.P.A.N.C.

Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 2 septembre 2011 à 20 h 30.

Séance levée à 22 h 30

Muides-sur-Loire le 8 novembre 2011

Le Secrétaire de Séance,

Olivier LANOUX

Le Maire,

Bernard CLEMENT